

**CONTRIBUTION DU LUN. 20/12/2021 à 21:33**

Envoyé par e-mail à : [champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr](mailto:champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr)

**De : Marie-Christine et Christian LECLERCQ**

Bonjour madame, monsieur,

veuillez trouver en pièces jointes notre contribution à la concertation citée en objet.  
Cordialement.

Marie-Christine et Christian Leclercq

LE PORGE, le 20 décembre 2021

Préambule :

Nous avons pris connaissance du dossier de la concertation concernant le champ captant. Ce projet champ captant a pour objectif de prélever de l'eau dans la nappe oligocène au travers de 14 forages dans le secteur forestier « Landes humides » des communes de Saumos et du Temple. Ce prélèvement continue s'élève à 10 millions de m<sup>3</sup> par an et sera utilisé par les habitants de BORDEAUX Métropole et des ses alentours. Nous pensons que ce projet pourrait mettre en danger les forêts, la biodiversité de ces communes médocaines et des communes voisines, et de transformer ces Landes humides et Landes sèches. L'eau est un bien commun et nous souhaitons que d'autres solutions de prélèvement d'eau soient envisagées selon le principe de précaution inscrit dans la Loi Constitutionnelle. Nous proposons que l'eau potable ne provienne pas d'un sous-sol occupé par des forêts en surface afin d'éviter leur dépérissement, d'accroître le risque d'incendie et afin de protéger la biodiversité au sein du Parc Naturel Régional du Médoc.

Une gestion en eau moderne doit intégrer la prévention des gaspillages et les solutions innovantes et pérennes pour éviter d'épuiser à terme les ressources en eau des nappes profondes.

Le recours à l'eau potable doit s'inscrire dans le cadre du développement durable et dans le respect des équilibres naturels, ce qui ne nous paraît pas être le cas avec le projet « Champ captant des Landes du Médoc ».

**Un décideur important est absent de cette concertation préalable : « La commission locale de l'eau ».** A plusieurs questions posées par les participants notamment concernant les solutions de substitution, la réponse fut : « C'est tranché par la commission locale de l'eau » ????

Suggestions :

Il manque un engagement fort du pétitionnaire concernant la prise en charge financière d'éléments complémentaires d'études et de suivi sur ce dossier : coût d'études, de travaux, de production et de maintenance, ... :

Les résultats des mesures, les enquêtes ou les dossiers, devraient être disponibles sur un site dédié et neutre.

Bilan sanitaire du massif forestier concerné **dès maintenant** et suivi de sa production :

- Réaliser sur la surface verte d'impact page 37 du document, un relevé sanitaire des parcelles (Géomètres, drones, satellites, ...)
- Demander à l'INRAE une continuité de l'étude d'impact sur le massif forestier, à partir de parcelles concernées par le projet (avec des sylvicultrices sylviculteurs volontaires) avec une évolution de leur modèle pour tenir compte de la saisonnalité du niveau de la nappe, et pas seulement se baser sur des moyennes : la durée d'étiage de la nappe et son niveau sont les causes principales de la mortalité des pins et des chênes de ce massif.

Etude de la nappe superficielle **dès maintenant** :

- Sur les communes de LE TEMPLE, SAUMOS, LE PORGE, LACANAU et plus, ainsi que sur les 14 sites prévisionnels du champ captant, installer 30 à 40 piézomètres à enregistrement continu. Concernant la pertinence des emplacements des piézomètres, se rapprocher de monsieur PERAGALLO vis Président de l'AMAF qui a déjà commencé cette étude depuis quelques années.

Maintien de la production en eau potable à partir de la nappe profonde de l'oligocène des communes de SAUMOS – LE TEMPLE et LE PORGE :

- Le Syndicat des eaux de LE TEMPLE – SAUMOS doit garder son autonomie, pour cela son forage doit être reconstruit en tenant compte du futur niveau de la nappe de l'oligocène : dans la zone d'implantation du champ captant, le niveau statique de la nappe devient le niveau dynamique car pompage continu de jour et par an.
- La commune de LE PORGE doit garder sa capacité de production administrative pour le forage du bourg

Les citoyens de ces communes ne comprendraient pas ces restrictions supplémentaires pour compenser les excès de BORDEAUX Métropole. Nous faisons partie du « Grand BORDEAUX », mais à quand les retours de BORDEAUX Métropole sur nos communes limitrophes généreuses en eau, avec un patrimoine attractif, etc. ?

## Réponse de l'équipe projet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

La « CLE » est la Commission locale de l'eau. Elle assure un suivi de la mise en œuvre du SAGE. Dans le cadre du SAGE Nappes profondes de Gironde, cette instance a été installée par le Préfet de la Gironde en 1998 et est composée de 27 membres répartis en trois collèges : élus locaux, usagers des ressources en eau et Etat. Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter la **fiche technique « FT - SDAGE SAGE »**, disponible sur le site de la concertation, ainsi que la page dédiée sur le site du SEMGREG : <https://www.smegreg.org/la-cle/presentation-de-la-cle.html>

Un observatoire sera mis en œuvre à l'échelle du territoire pour permettre de suivre les données issues de différents organismes et de les partager ; cet observatoire est à construire et chaque acteur devra proposer des périmètres d'études et fournir les données nécessaires pour l'alimenter. Cet observatoire est un outil qui dépasse le projet du champ captant lui-même car il sera un outil pour veiller à l'évolution du territoire dans le temps et après chaque événement s'il y en a (tempête, sécheresse, ...).

Comme présenté lors de la **réunion publique n°2**, tenue à Talence le 17 novembre 2021, une instrumentation du milieu superficielle par le biais de suivi en continu de piézomètres et de cours d'eau est déjà en cours. Le rapport annuel 2021 est disponible dans les documents à télécharger sur le site de la concertation (cf. « D10 - Rapport annuel instrumentation.pdf »).

Concernant le forage du Syndicat d'eau Saumos – Le Temps, des mesures compensatoires sont prévues et actuellement à l'étude par Bordeaux Métropole, en concertation avec le Syndicat d'eau.

Cordialement